

AVIS RELATIF AUX TAXES MUNICIPALES

La Municipalité de Lac-Édouard procédera à l'envoi de ses comptes de taxes municipales au début de l'année 2018.

DÉMÉNAGEMENT

Si vous avez déménagé au cours des derniers mois, il est important d'aviser la municipalité de votre changement d'adresse (voir numéro et courriel ci-dessous)

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de s'assurer que la taxe municipale de son immeuble soit payée à la date d'échéance, car toute facture échue porte intérêts.

Pour toute information, vous pouvez toujours communiquer avec nous au numéro de téléphone ci-suivant : 819-653-2238, entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h, du lundi au jeudi et le vendredi, entre 8 h et 12 h, ou par courriel à l'adresse suivante :